



Berne, le 20 septembre 2022

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Modification d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)  
avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2023 : ouverture de la procédure de  
consultation**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mène une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur les projets de révision de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE), de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnER), de l'ordonnance sur les installations de transport par conduites (OITC), de l'ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM).

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 20 décembre 2022.

Nous vous invitons à donner votre avis sur les projets d'ordonnances ainsi que sur les explications figurant dans les rapports explicatifs.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.

À l'expiration du délai de consultation, les prises de position seront publiées sur Internet.



Les interlocuteurs suivants se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire:

Ordonnance	Interlocuteur	Téléphone	E-Mail
OEEE	Frédéric Renkens / Elias Leuenberger	+41 58 465 67 56 / +41 58 481 08 49	frederic.renkens@bfe.admin.ch Elias.leuenberger@bfe.admin.ch
OEnER	Gianni Semadeni / Nicole Kaiser	+41 58 466 34 44 / +41 58 46 35219	gianni.semadeni@bfe.admin.ch / Nicole.Kaiser@bfe.admin.ch
OITC	Patrick Cudré-Mauroux / Claire Ducrot	+41 58 469 30 64 / +41 58 465 94 74	patrick.cudre-mauroux@bfe.admin.ch / claire.ducrot@bfe.admin.ch
OGOM	Lukas Gutzwiller / Zeno Schnyder von Wartensee	+41 58 462 56 79 / +41 58 465 20 06	lukas.gutzwiller@bfe.admin.ch / Zeno.Schnyder@bfe.admin.ch

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale